



COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du JEUDI 13 AVRIL 2023

Date de convocation : 5 Avril 2023

Étaient présents : M. MAUBOUSSIN Rémy, Maire ; Mme RIVOL Fabienne, MM. PULIDO PATO Christopher, GRANIER Sébastien, Adjoint ; Mme LEPELTIER Coralie, CHAUSSON Marcel, LEREY Judicaël, Mmes RADENAC Sylvie & BESLIER Mélanie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : M. BORDIN Pascal, Mme CHEVALLIER Audrey (pouvoir à Mme Radenac) ; MM. CADYCK Kévin (pouvoir à M. Chausson),

Absent : MM. SEPRE Johan & DUBOIS Pierre

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale n'assistait pas à la séance.

Monsieur Rémy MAUBOUSSIN, Maire, ouvre la séance à 19h dans la salle du conseil municipal ; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné M. PULIDO PATO Christopher, secrétaire de séance.

Monsieur MAUBOUSSIN rappelle l'ordre du jour :

- * Projet d'ombrières sur la commune : présentation par M. Jacques Gouffé, directeur de Cénovia
- * Décisions Modificatives n°1 BP 2023
- * Point sur le projet de commerce de proximité
- * Affaires et questions diverses

1/ Projet d'ombrières : présentation par M. Jacques Gouffé, directeur de Cénovia

Monsieur Jacques GOUFFE président du conseil d'administration de la société CENOVIA présente au conseil municipal le projet d'ombrières photovoltaïques. Sur demande des élus, il présente les plans pour la mise en œuvre de dimensionnements et calepinage des 2 ombrières (1100 m² positionnés sur le terrain de pétanque face à la sortie de l'école et un autre positionné au bout du stade de football le long des chalets. Le conseil municipal souhaite une étude d'ombrière dans la cour de l'école permettant, par la même occasion, de répondre au besoin d'ombre dans la cour.

En complément, Monsieur GOUFFE nous indique les différentes solutions concernant l'utilisation ou non de l'électricité produite. Aujourd'hui, l'utilisation de l'électricité ne semble pas financièrement intéressante pour le moment (revente à 130€ mWh). Il est en revanche possible de modifier ce choix pendant la durée de la concession fixée à 30 ans.

Résumé de la présentation :

- CENOVIA: filiale de 1er rang de la Caisse des Dépôts.
- Installation des ombrières à la charge de CENOVIA à 100%
- Concession obligatoire de 30 ans
- 100 sites équipés en Sarthe

- CENOVIA, revend l'électricité à EDF
- Possibilité dans le futur d'utiliser l'électricité produite
- Maintien de 85% de performances au bout de 25 ans d'utilisation
- Maintenance réalisée par CENOVIA
- Elagage à la charge de la commune pour éviter les risques de chutes de branches

Après validation, il faut compter 18 mois avant la mise en place définitive des ombrières. Le conseil décide d'attendre le retour d'étude concernant l'ombrière de l'école pour décider de la suite à donner à ce projet.

2/ Décisions Modificatives n°1 BP Commune

Compte tenu du manque de crédits concernant les amortissements,
Sur proposition de Monsieur le Maire, et, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide de procéder aux modifications de crédits suivantes :

Objet	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits
Amortissements	Art D 042-6811 : 2 € Art R 040-280122 : 2€	Art DF 023 virement de section à section : 2 € Art RI 021 virement de section à section : 2 €

3/ Point sur le projet de commerce de proximité

La commission commerce a reçu Mme JOYEUX pour la présentation de son projet de commerce. Le conseil avant délibération concernant la validation ou non du projet de Madame JOYEUX doit vérifier auprès du notaire le bail possible proposé pour ce type de commerce et doit se rapprocher d'une entreprise spécialisée dans les études énergétiques pour pouvoir bénéficier d'aides de la région. Monsieur Le Maire, se rapproche du notaire, tandis que Monsieur PULIDO s'occupera du devis auprès des entreprises énergétiques.

4/ Affaires diverses

Fusion des syndicats d'eau

Les syndicats d'eau de Charnie-Champagne et Conlie-Lavardin ont voté, à la majorité, la fusion sous le nom syndicat d'eau Charnie et Champagne. Chaque commune adhérente aux syndicats devra délibérer cette fusion définitive vers juin/juillet. (2/3 des communes devront accepter pour que la fusion des syndicats soit définitive ; date d'effet prévue : 01/01/2024)

Attribution des logements communaux

La commission logement a étudié les différentes demandes déposées à la Mairie. Après débat, les candidatures retenues sont :

Logement T2 : Elodie MONEUZE

Logement T3 : Delphine EVRARD

Séminaire déchets des entreprises :

Le Pays du Mans propose un séminaire le 11 mai à partir de 17h45 au Val de Vray à Saint SATURNI. Le conseil s'excuse de ne pouvoir participer à ce séminaire car le conseil Municipal se réunit déjà à cette date.

Mail de la MSA

Réception d'un mail concernant le mal-être et la prévention du suicide. Rencontre prévue le 03 mai à 20h à la Mairie de CONLIE. Aucun membre présent au conseil n'est disponible à cette date ; un mail sera envoyé aux absents pour vérifier si un membre du conseil pourrait se libérer pour cette rencontre.

Croisement D46

Suites à plusieurs demandes, nous avons eu un retour de la direction des Routes du Conseil Départemental concernant l'intersection de la RD46 avec la voie communale n°4 au lieu-dit « le petit clôteau » ; considérant que, selon les services des forces de l'ordre, aucun accident n'est à déplorer à cet endroit sur les 5 dernières années ; cela nécessite donc aucune modification. Le régime de priorité à droite reste la règle générale

Tour de table des Elus :

Monsieur Le Maire demande à son conseil municipal de lui donner un retour à mi-mandat concernant les points positifs ou à améliorer de ces 3 premières années. Suite au tour de table des présents, voici le retour :

- Conseil équilibré
- Equipe motivée et impliquée
- Communication à améliorer et à fluidifier
- Quelques sujets à faire avancer plus rapidement
- Des demandes non traitées : occupation des salles les week-ends par exemple
- Répondre aux mails de convocations surtout si la personne n'est pas disponible
- Partager les retours des différentes commissions aux autres membres du conseil

Monsieur Le Maire conclut en indiquant qu'il est fier de son équipe et qu'il souhaiterait plus de participants aux manifestations de la commune.

La commission d'accessibilité de la DDT demande des plans plus précis pour l'aménagement du local associatif et le cheminement pour les PMR. Monsieur Le Maire, propose de récupérer le plan de masse et de prendre un rendez-vous avec la personne en charge du dossier.

LRAR reçu de butagaz concernant les propriétaires de la maison située au 4 le Haut Lieu à LAVARDIN pour enlèvement de la citerne. Butagaz, malgré plusieurs courriers recommandés, n'a pas réussi à avoir les nouvelles coordonnées du propriétaire et sollicite la mairie pour l'aider à retrouver le propriétaire. La commune n'a pas de renseignements sur cet ancien propriétaire.

Le Conseil Municipal valide l'affiche concernant les déjections canines. Celle-ci sera mise en place prochainement, notamment le long du chemin piétonnier menant à l'école.

Ecole

Monsieur PULIDO indique qu'il participera à la réunion avec les enseignantes, les élus et les parents d'élèves, le mardi 09 mai 2023 concernant « Notre École, Faisons là Ensemble ! »

Un mail reçu pour le départ à la retraite de Marina DENIEL (ATSEM), dernier jour de travail le mardi 30 mai 2023. A l'occasion de la fête des parents et du festival du livre le 2 juin, Marina Deniel sera présente. Le moment opportun pour la remercier de ces années passées et son investissement auprès des enfants.

Marcel CHAUSSON profite du tour de table pour indiquer au conseil avoir été blessé par des propos tenus par un conseiller municipal.

Journée citoyenne.

4 ateliers sont proposés (à valider au prochain conseil) :

- ramassage des ordures sur les chemins ou routes de la commune
- fleurissement
- Atelier cuisine
- Réfection du chemin piétonnier de l'école + accès futur local associatif

Schéma directeur Assainissement : La commune a programmé la réalisation du diagnostic et du schéma directeur d'assainissement du réseau d'eaux usées et unitaire. Suite à l'appel d'offres, et, après l'analyse par le maître d'œuvre, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier cette mission à GETUDES Consultants 21, rue Maurice Garin 85000 La Roche-sur-Yon pour un montant de 37745 € HT

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes pièces administratives relatives à cette mission.

Une 1^{ère} réunion entre la Mairie, le maître d'œuvre et GETUTES Consultant est fixée au 12 mai 2023.

Séance levée à 21h45

Prochain conseil 11/05/2023